



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL30-DE



Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

30- CESSION DE PORTIONS DE PARCELLES SISES CHEMIN DE BEL AIR DANS LE CADRE DE L'EXTENSION D'UN CENTRE DE RADIOLOGIE ET DE LA CRÉATION D'UN PLATEAU TECHNIQUE

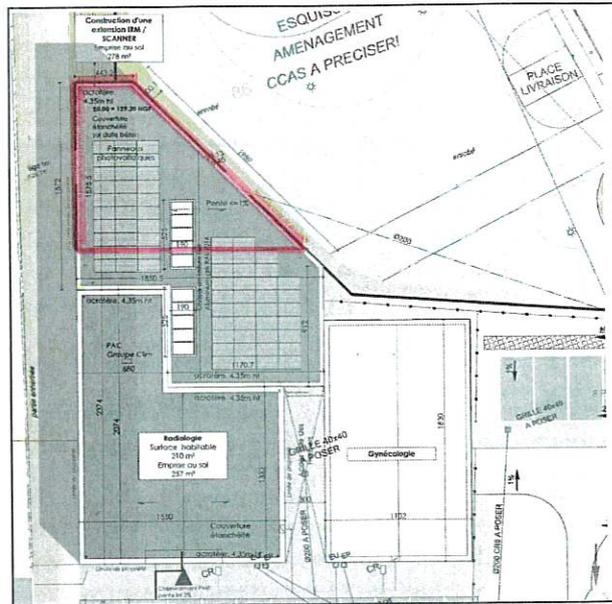
Après l'ouverture du cabinet de radiologie en août 2022, la SCI RADLYS a sollicité la Ville des Herbiers et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire afin de déployer son plateau technique par l'installation d'appareils de type scanner et IRM.

Pour le déploiement de ces équipements lourds, la SCI RADLYS, constituée pour porter cet investissement immobilier, souhaite acquérir des portions de parcelles communales cadastrées section S numéros 1 089p et 1 128p.

Ces portions de parcelles, d'une contenance totale d'environ 138 m² (à définir selon le document d'arpentage), correspondent à l'emprise au sol du futur bâtiment.

La vente est conclue moyennant le prix de 50 € HT/ m² soit la somme globale de 6 900 € HT (TVA en sus 20% ou tout autre taux en vigueur au moment de la signature de l'acte).

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu la sollicitation de la SCI RADLYS d'acquérir des portions de parcelles communales sises Chemin de Bel Air en vue d'y implanter un plateau technique IRM et scanner,

Vu l'avis du service du Domaine du 23 août 2024 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Vu le rapport d'Odile PINEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder au profit de la SCI RADLYS ou toute entité s'y substituant les portions des parcelles cadastrées section S numéros 1089p et 1128p, d'une contenance globale de 138 m², au prix de 50 € HT/ m² soit la somme globale de 6 900 € HT (TVA en sus 20% ou tout autre taux en vigueur au moment de la signature de l'acte), en sus les frais notariés à la charge de l'acquéreur et sous réserve de l'obtention du permis de construire,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024